

Le regroupement familiale sur place

Par duanwsh_old, le 10/06/2007 à 16:30

Bonjour,

Je suis chinois. 2001-2004, j'ai fait mes etudes a l'ecole ingenieur a Paris. 2004-2005, j'ai travaile pendant 8 mois a Sophia-Antipolis avec un titre de sejour salarie. 2005-2007, j'ai travaille a l'etrange donc pas de titre de sejour en France. Maintenant, je travaille en France avec un titre de sejour salarie.

En 2006, je suis marie avec une chinoise en Chine. Ma femme, elle est en France en ce moment et elle a un titre de sejour etudiant. Elle finira ses etudes a septembre.

Mes questions:

- 1). Comme j'ai un deplome ingenieur et travails dans le domaine informatique. Est-ce qu'il est possible pour nous de demander le regroupement familiale sur place?
- 2). Si oui, est-ce que les condistions et le procedure de regroupement familiale sur place sont different que un autre demandeur qui n'est pas un ingenieur informatique?
- 3). Si non, qu'est-ce que je peux faire pour que ma femme reste en France apres ses etudes?

Merci par avance pour votre reponse!